

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE LAMENTIN

Séance du 17 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux et le jeudi dix sept dix-huit heure onze, le Conseil Municipal de la Commune de LAMENTIN, s'est réuni à la salle des délibérations de la mairie, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Ephrem GLORIEUX, 1^{er} adjoint.

Présents :

M. Ephrem GLORIEUX ; Mme Christiane TREIL-ALBON ; M. Brunc FELICIANNE ; Mme Manuela PETRO-METONY ; M Lucien BEAUZOR, M Rodrigue MOULIN ; Mme Gladys BURAT ; M. Jean-Louis SAINCILY, adjoints au maire.

Mme Anny GENIPA ; M. Yvon COMBES ; Mme Sylviane FONDS ; M. Saturnin FRANCILLONNE ; M. Christian CITADELLE ; M. Richard PROMENEUR ; Mme Patricia VINGADASSALON ; M. Martelin RATTIER ; M. Arthur MARICEL ; Mme Karine GATIBELZA. ; M. Didier MARICEL ; Mme Cindy ARNASSALON ; Mme Francia ROSAMONT ; M. Patrick AJAS ; M. Brunc REMI ; M. Benjamin GRACCHUS ; Mme Edwige BEMATOL ; Mme Nicole RAMASSAMY ; Conseillers Municipaux.

Représentés :

Mme Sylvie DAGONIA par Mme Anny GENIPA
Mme Liliane MAXIMIN-BAJAZET par M. Jean-Louis SAINCILY
Mme Sonia MERCADIER par Mme Cindy ARNASSALON
Mme Annick ABELA par M. Bruno REMI

Absents : M. Jocelyn SAPOTILLE ; Mme Jacqueline BELFORT ; Mme Clara RIGAH ;

DELIBERATION N°2022/11/116**PROJET SCOLAVIRON**

Dans le cadre de la Route du Rhum 2022, Le Collège Appel du 18 juin, le Lycée Berthène Juminer et la Société Nautique de la Baie de Saint-Malo (SNBSM) ont mené un projet pédagogique destiné à permettre à 12 élèves des collèges et lycées de la commune de participer au Challenge Aviron organisé à cette occasion avant le départ de la course à Saint Malo.

Ce projet se divise en deux parties : Une phase de formation à la pratique de l'aviron en Guadeloupe sur la baie de Blachon et une phase de formation à Saint Malo encadrée par la SNBSM.

Avant le départ de la Route du Rhum, en octobre 2022, les équipages de tous les établissements inscrits au Scolaviron se retrouveront sur une demi-journée pour un challenge dans le bassin de Duguay-Trouin au milieu des bateaux de course.

Le coût total du projet Scolaviron est évalué à 23 690€ réparti comme suit entre les parties :

Collège Appel du 18 juin	3500€
Lycée Berthène Juminer	2000€
Conseil départemental	4500€
Conseil régional	3500€
Académie	5000€
Ville de Lamentin	3500€
Parents d'élèves	1690€

L'engagement de la ville dans ce projet se matérialise par une participation financière de 3500€ et par la mise à disposition de la base nautique de Blachon pour l'organisation des séances d'entraînement.

Le conseil Municipal

Considérant La politique sportive voulue par la ville,

Considérant, la volonté de la ville de permettre aux élèves du collège Appel du 18 juin et du Lycée Bertène Juminère de vivre la Route du Rhum autrement,

Considérant, que le projet s'inscrit dans une logique de développement culturel ou sportif sur le territoire de Lamentin.

Après avoir entendu l'exposé du maire et délibéré ;

DECIDE

ARTICLE 1- D'approuver la participation de la commune au projet Scolaviron

ARTICLE 2- D'approuver le versement de la somme de 3500€ au collège Appel du 18 juin pour la participation aux frais engendrés par le challenge scolaviron

ARTICLE 3 : De donner pouvoir au Maire pour signer tous actes et documents, accomplir toutes formalités administratives et financières pour mener à bien l'exécution de la présente.

ARTICLE 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat

Adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme, rendu exécutoire,

Le Président,



Ephrem GLORIEUX